



Mairie de VERQUIGNEUL

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Béthune

Canton
de Béthune-Est

QUEL AVENIR POUR VERQUIGNEUL ?

La municipalité a fait le choix d'élaborer un document de planification urbaine à l'échelle communale en vue de réorganiser au mieux son territoire et pour assurer à ses habitants une amélioration de leur cadre de vie et un urbanisme durable. Intitulé depuis 2000 Plan Local d'Urbanisme (PLU), il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS).

A QUOI SERT LE PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le Plan Local d'Urbanisme définit les grandes orientations de l'évolution de la commune pour les prochaines années. On estime sa durée de vie à 10 ans.

➤ Le PLU est un document stratégique. Il fixera donc les règles de l'aménagement urbain et naturel sur tout le territoire de la commune. Il servira de cadre de référence pour les futures actions de développement à mener dans divers domaines (habitat, économie, déplacements, équipements publics, transports ou environnement).

Les options retenues font l'objet d'un *Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)* qui vous est présenté ci-après.

➤ Le PLU est un document réglementaire :

Il définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble de la commune,

Il détermine les droits à construire et sert de référence pour l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire, ...).

Le PLU est un document juridique de portée générale. Il s'impose à tous : particuliers et administrations.

COMMENT SE DEROULE LA PROCEDURE ?

▶ Un véritable projet communal :

Après un diagnostic précis du territoire et de son fonctionnement, la commission urbanisme du conseil municipal travaille, en partenariat avec les différents acteurs, sur les orientations de l'aménagement et du développement communal pour les années à venir. La commune doit pour cela respecter de nombreuses législations et règles qui lui sont imposées.

► L'intervention de plusieurs acteurs :

La procédure est menée à l'initiative et sous la responsabilité de la commune avec l'aide d'un bureau d'études qui assure l'assistance technique. Des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Intercommunalité,...) sont également associés à ce travail. Mais les résultats doivent être le fruit de la réflexion et de la volonté du Conseil Municipal **et de tous les habitants de Verquigneul.**

Pour élaborer ce Plan Local d'Urbanisme (PLU), votre avis nous est indispensable !

Venez nous donner vos impressions sur le projet ci-joint :

**Un registre est à votre disposition en mairie pour y inscrire vos remarques.
Pour plus d'informations, le dossier technique à état d'avancement est disponible en mairie, durant les heures d'ouverture et ce, pendant toute la durée des études.**

LE CALENDRIER

- Le projet du PLU est consultable en mairie par tous les habitants jusqu'au **fin juin 2011**.
- Une présentation au public sera organisée le **mardi 28 juin 2011 à 18 h 00** dans la salle polyvalente.
- Le PLU sera ensuite soumis à enquête publique fin d'année 2011/début d'année 2012 : vous aurez donc aussi, dans le cadre de cette phase, la possibilité de disposer de l'ensemble du dossier de PLU et de rencontrer le commissaire-enquêteur pour lui exprimer vos remarques.

LE PROJET

La commune poursuit plusieurs objectifs au travers du projet :

- Protéger l'environnement : espaces naturels et espaces agricoles,
- Préserver l'identité de Verquigneul : rester « village » et assurer un cadre de vie de qualité,
- Sauvegarder le patrimoine communal,
- Permettre aux habitants de Verquigneul d'y rester, quelque soit leur situation ou leur âge,
- Envisager une nouvelle offre de logements, à proximité des équipements publics et services,
- Requalifier les espaces publics pour en faire bénéficier toute la population : parc de la Loisne, anciennes écoles, secteurs d'équipements, cheminements piétons, entrées de communes...
- Pérenniser les équipements, et en anticiper de nouveaux,
- Accompagner les activités économiques et l'emploi,
- Limiter dans la mesure du possible les nuisances et les risques.

